



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

Veille sur les opportunités de financement

Janvier 2016

Zoom sur...

➤ Conseil Régional d'Ile-de-France // Co-Développement décentralisé

Le présent dispositif « co-développement décentralisé » a pour **objectif de promouvoir l'engagement citoyen et international d'organisations issues des migrations en faveur du développement de leur territoire d'origine, dans le cadre des accords de coopération décentralisée conclus par la Région**. Le projet doit être proposé et porté par une association régie par la loi du 1er juillet 1901. **L'association doit avoir pour objet le développement du territoire d'origine de ses membres**. L'association doit avoir son siège en **Île-de-France**. Ce dispositif a vocation à aider l'action des petites et moyennes associations franciliennes. L'association doit avoir pour partenaire une association ou une collectivité territoriale domiciliée sur le territoire de coopération décentralisée de la Région. Sont retenus les domaines suivants : **i) le développement local durable, ii) l'éducation et la formation des populations locales, iii) la santé, iv) l'amélioration de l'environnement, v) l'appui institutionnel ainsi que le renforcement des capacités et des services publics**. Le projet présenté doit : • être à but bon lucratif pour le bénéficiaire francilien, • répondre à des besoins exprimés par les autorités locales, • avoir été porté à la connaissance du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France du pays concerné, • être clairement défini : il ne doit subsister aucun doute sur l'utilisation de l'aide versée. **L'aide de la Région ne peut pas dépasser 50 % du montant global du budget du projet**.

Date limite de candidature : **15 janvier 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/co-developpement-decentralise>

Appels à projets en cours

➤ AFD // FISONG QUARTIERS PRECAIRES 2016 : «Accompagnement social et économique de la restructuration des quartiers précaires»

Le présent appel à propositions vise à **mettre en œuvre des opérations innovantes sur l'accompagnement social et économique de la restructuration des quartiers précaires**. A travers cette FISONG, l'AFD recherche les articulations possibles entre ses interventions et les actions des ONG, en amont, pendant ou en aval des projets. Il s'agira donc de tirer des leçons des approches proposées par les ONG pour les actions ultérieures de l'AFD dans les projets de restructuration des quartiers précaires menées avec les collectivités locales. Elle est dotée d'une enveloppe de **2.5 millions d'euros**. Le taux de cofinancement de l'AFD au projet soumis **ne peut excéder 90% du budget total**. La durée moyenne d'un projet est **de trois ans**. Si des interventions plus longues étaient soumises à la FISONG, elles ne pourront excéder **5 ans et une évaluation**

d'impact à miparcours sera alors obligatoire. La sélection est effectuée sur la base d'une note projet accompagnée d'un dossier administratif relatif à l'ONG soumettant la demande de cofinancement. Le dossier complet est remis par les ONG dans un délai de **2 mois à compter de la publication de l'appel à propositions**, soit une remise du dossier complet **au plus tard le 02 février 2016 à midi à l'AFD Paris.**

Agence Française de Développement, Mme Sabrina Archambault : 5, rue Roland Barthes, 75598 PARIS cedex 12

La Zone géographique concernée : Burkina Faso, Congo, Djibouti, Kenya, Madagascar, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Haïti (à confirmer), Egypte, Tunisie.

Informations complémentaires : <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/FISONG/AFD-Note-precadrage-fisong-quartiers-precaires.pdf>

➤ **SEED Foundation – Soutien de projets pilotes**

A travers cet AAP, SEED Foundation se positionne en tant qu'incubateur afin de permettre l'émergence de projets innovants pérennes. Les projets doivent répondre aux problématiques suivantes : **i) Comment favoriser l'innovation agricole auprès des structures à capacités d'actions réduites ? ii) Comment l'agriculture africaine peut-elle mieux répondre à la demande locale ? iii) Quelles filières développer afin de mieux intégrer et relier les producteurs aux marchés ? iv) Comment la valorisation des produits locaux peut-elle être source de création d'activités et d'emplois en milieu rural et urbain ? v) Comment mieux intégrer la dimension environnementale à tous les niveaux des filières agricoles et agroalimentaires ?** La dotation de SEED Foundation sera comprise **entre 7 000 € et 15 000 €, répartis sur maximum 3 ans.** Le taux de cofinancement sera compris **entre 10% et 70% du budget total du projet.** Ne seront étudiés que les demandes répondant aux critères suivants : **a) Éligibilité du porteur de projet :** • Avoir une expérience dans le domaine du développement agricole en Afrique ; • Être éligible au régime du mécénat et délivrer des reçus fiscaux CERFA ; **b) Éligibilité des partenaires locaux :** • Être une organisation sans but lucratif ou une entreprise sociale et solidaire ; • Participer activement à la conception et la mise en œuvre du projet ; • Être en capacité de poursuivre la démarche à l'issue du projet dans sa phase d'extension sans l'appui du porteur ; **c) Éligibilité du projet :** • Être dans un pays d'Afrique éligible (**Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Ouganda, République, centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe**) • Présenter un caractère innovant • Créer ou renforcer durablement des activités agricoles et/ou agroalimentaires qui contribuent à créer de la valeur ajoutée au niveau local et à améliorer l'accès à une alimentation saine. **Un porteur ne peut présenter qu'un seul projet par appel.** Les porteurs déjà partenaires de SEED Foundation (projet actuellement en cours de réalisation) ne peuvent pas proposer de projet à cet appel. Le formulaire sera disponible en ligne **à compter du 07/01/2016 jusqu'au 07/02/2016** sur le site internet de SEED Foundation : www.seed-foundation.org, rubrique « nos projets »/ « déposer une demande »/ « soumettre un projet »

Informations complémentaires : http://www.seed-foundation.org/page.php?id_page=123

➤ **Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports // FDVA : la campagne 2016**

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un dispositif financier de l'Etat, de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Comme chaque année, un appel à projets national pour la formation des bénévoles et des notes d'orientation régionales sont publiés pour lancer la campagne 2016. [L'appel à projets national](#) est publié. Les dossiers de demande peuvent être adressés **jusqu'au 21 février inclus**, soit par **eSubvention (la fiche n°106 est accessible en cochant FDVA national)**, soit par courrier postal. Téléchargez le [tableau récapitulatif](#) à joindre à la demande pour hiérarchiser vos actions et indiquer celles prioritaires.

Au niveau des fonds régionaux : En [Ile-de-France](#), le fonds régional pour le développement de la vie associative (DRDJSCS) publie sa note d'orientation.

Date limite de candidature : **5 février 2016.**

Informations complémentaires :

Appel national : <http://www.associations.gouv.fr/10860-fdva-la-campagne-2016.html>;
Fonds Régional Ile-de-France : <http://ile-de-france.drjcs.gouv.fr/spip.php?article609>

➤ Fondation Daniel & Nina Carasso // Economie circulaire

Dans le cadre de son programme "Alimentation durable" la Fondation Daniel & Nina Carasso souhaite accompagner des projets innovants **dont le but est d'améliorer l'efficacité du système alimentaire par la création ou l'intensification de boucles positives et innovantes d'utilisation de la matière et de l'énergie**. Pour être éligible : • le projet doit cibler l'objectif de l'appel ; • la durée de l'action est comprise **entre 1 et 3 ans** ; • le projet se situe **en France** ; • le projet comporte des objectifs et activités clairs ainsi qu'un mécanisme de suivi précis des livrables et des réalisations ; • le montant du financement demandé **est inférieur à 50 000 euros par an en moyenne** ; • le projet doit présenter **une démarche d'expérimentation** : Le projet est structuré de façon à proposer de l'innovation ou à identifier des porteurs d'innovation dans son champ d'activité et dans un territoire. Les porteurs de projet éligibles pour cet appel à projet sont **des organisations privées à but non lucratif, telles que des associations d'intérêt général** (éligibles aux articles 200 et 238bis du Code général des impôts) ou des fondations, des fonds de dotation. **Des consortiums rassemblant des collectivités territoriales, la société civile et des acteurs privés** traditionnellement peu impliqués dans ce type de démarche (acteurs de la transformation agroalimentaire et de la vente) **sont fortement encouragés**. Les projets éligibles font l'objet d'une sélection grâce à l'évaluation des critères suivants : • Adéquation des objectifs du projet avec l'objectif et critères de l'appel ; • Impact du projet sur les bénéficiaires ; • Qualité du montage du projet ; • Qualité du consortium.

Date limite de candidature : **15 mars 2016**

Informations complémentaires :

http://www.fondationcarasso.org/sites/default/files/redacteur/fichiers/fondation_daniel_et_nina_carasso_-_ap_economie_circulaire.pdf

➤ Fondation Daniel & Nina Carasso // Systèmes alimentaires innovants et transition climatique

Cet appel à projets **vis** la proposition de nouveaux systèmes alimentaires ou l'amélioration de systèmes alimentaires existants en s'appuyant sur une compréhension pluridisciplinaire des enjeux et une vision inclusive de la production à la consommation. Les caractéristiques des systèmes alimentaires ciblés doivent inclure explicitement **une réduction des émissions de GES et/ou une augmentation de la résilience au changement climatique**. Les projets sont par essence portés par **des collectifs d'acteurs entrés dans une démarche de progrès, coordonnés, et dont les actions, champs de compétences et responsabilités sont complémentaires**. Les innovations peuvent être de multiples formes : i) organisation du système (économique, logistique, etc.), ii) innovation technologique et écologie industrielle, gouvernance et politiques alimentaires, etc. Cet appel cible des projets portant sur les systèmes alimentaires dans leur globalité. **Une déclinaison de cet appel est également prévue en Espagne**. Les conditions d'éligibilité sont les mêmes que dans le précédent appel. Le montant du financement demandé **est inférieur à 50 000 euros par an en moyenne** ; • le projet doit présenter **une démarche d'expérimentation** : Le projet est structuré de façon à proposer de l'innovation ou à identifier des porteurs d'innovation dans son champ d'activité et dans un territoire. Les porteurs de projet éligibles pour cet appel à projet sont **des organisations privées à but non lucratif, telles que des associations d'intérêt général** (éligibles aux articles 200 et 238bis du Code général des impôts) ou des fondations, des fonds de dotation. **Des consortiums rassemblant des collectivités territoriales, la société civile et des acteurs privés** traditionnellement peu impliqués dans ce type de démarche (acteurs de la transformation agroalimentaire et de la vente) **sont fortement encouragés**. Les projets éligibles font l'objet d'une sélection grâce à l'évaluation des critères suivants : • Adéquation des objectifs du projet avec l'objectif et critères de l'appel ; • Impact du projet sur les bénéficiaires ; • Qualité du montage du projet ; • Qualité du consortium.

Date limite de candidature : **15 mars 2016**

Informations complémentaires :

http://www.fondationcarasso.org/sites/default/files/redacteur/fichiers/fondation_daniel_et_nina_carasso_-_ap_systemes_alimentaires_et_transition_climatique_2016.pdf

➤ **Agence des micro-projets // Dotation printemps 2016**

Les Dotations sont destinées à soutenir des microprojets de solidarité internationale dans les pays éligibles au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Le montant des dotations est **compris entre 2 000 € et 15 000 € par projet**. Les dotations peuvent financer **jusqu'à 75 % du budget total du projet** (hors valorisations). Les projets peuvent concerner **toutes les thématiques du développement**. Pour être éligible : i) L'association porteuse doit être : **de droit français, existant depuis + de 2 ans, disposant de moins de 250 000 € de ressources annuelles** ; ii) Le projet doit être réalisé **entre 1 et 3 ans** ; iii) Le projet doit être réalisé **avec un partenaire local** (personne morale) ; iv) Le projet doit être réalisé dans **un pays éligible au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE**. V) Le projet doit répondre aux critères traditionnels de tout projet de développement: **intégration dans son contexte, lien avec le dispositif institutionnel, pérennité, participation des bénéficiaires, indicateurs de résultats, etc.**

Date limite de candidature : **31 mars 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.agencemicroprojets.org/financements/acces-aux-financements>

➤ **Union Européenne // Appel à propositions relatif aux 4 projets-pilote de terrain mettant en œuvre les actions s'inscrivant dans les priorités du PANA, et des priorités connexes liées l'approvisionnement en bois énergie – Tchad**

L'objectif du présent appel à proposition est de **tester, de démontrer, et de diffuser, des pratiques et des techniques adaptatives contribuant à améliorer la résilience des populations rurales et péri-urbaines au changement climatique, et une exploitation plus durable des ressources naturelles, par la réalisation de projets terrain s'inscrivant dans les priorités du PANA et des priorités connexes**. Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions **s'élève à 4 400 000 EUR** (approximativement 524.765.600 FCFA). Le présent appel à propositions est divisé **en quatre lots, chaque lot constitue un projet à part entière** : i) **Le Lot A** est relatif au développement de cultures diversifiées adaptées aux risques climatiques extrêmes dans les zones soudanienne et sahélienne du Tchad. Montant de la subvention entre **1 000 000 et 1 200 000 EUR**; ii) **Le Lot B** est relatif à la réalisation d'actions de défense et de restauration des sols pour le développement des activités agricoles des populations locales face aux effets combinés de la pression démographique et des changements climatiques. Montant de la subvention entre **1 000 000 et 1 200 000 EUR** ; iii) **Le Lot C** est relatif à l'amélioration des zones de pâturage intercommunautaires afin d'apporter des alternatives à l'augmentation des mouvements migratoires des éleveurs. **Montant de la subvention entre 1 000 000 et 1 200 000 EUR** ; iv) **Le lot D** concerne l'amélioration du niveau d'information, d'éducation et de communication, des populations locales rurales, relativement aux causes et impacts des changements climatiques, des précautions à prendre pour y faire face, la diffusion des textes. **Montant de la subvention : entre 600 000 et 800 000 EUR**. Pour pouvoir prétendre à une subvention, le demandeur principal doit appartenir à l'une des catégories suivantes : • organisation non gouvernementale, autorité locale, organisation internationale (intergouvernementales), agences gouvernementales, ayant un statut d'association d'utilité publique (autonome de gestion) et à but non lucratif, Association locale et organisation de la société civile; • être établi dans un État membre de l'Union européenne ou dans un Etat ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Cette obligation ne concerne pas les organisations internationales; et, • être directement chargés de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s) et l'entité/les entités affiliée(s) et non agir en tant qu'intermédiaire.

Date limite de candidature : **25 février 2016**.

Informations complémentaires : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&aoref=137512>

➤ Fondation de France // Emploi : des réponses innovantes et solidaires dans les territoires

Pour dépasser les difficultés matérielles qui freinent l'accès à l'emploi, pour saisir les opportunités ouvertes par l'émergence de nouveaux modes de consommation, pour créer des emplois qui répondent à des besoins sociaux, la Fondation de France constate que des initiatives citoyennes locales permettent de construire ensemble de nouvelles solutions. L'appel à projets « Emploi : des réponses innovantes et solidaires dans les territoires » vise à **faire émerger ces réponses territorialisées, innovantes et solidaires** à travers les objectifs suivants : i) Lever les freins matériels à l'accès à l'emploi (accès aux moyens de transports, prise en charge d'enfants, logement près du lieu de travail...). ii) Elaborer des réponses qui permettent de préparer à l'emploi de demain - en particulier pour les personnes vulnérables. iii) Soutenir l'innovation sociale pour inventer des modes de consommations plus respectueux du travail et de l'environnement : développement des circuits courts, mutualisation d'emplois saisonniers. Cet appel à projets s'adresse à des : • Organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée (associations et, éventuellement, coopératives dont l'activité relève de l'intérêt général). • Regroupements de structures permettant de construire une offre de services territorialisée.

NB : Dans tous les cas, l'aide de la Fondation de France sera affectée à une structure juridiquement non lucrative.

Ce programme peut soutenir: **a)** le démarrage de projets de terrain et leur développement; **b)** les initiatives qui permettent de consolider une ou des structures par la diversification de leurs activités ; **c)** la diffusion et l'essaimage d'expériences innovantes, le développement de la connaissance à partir de ces expériences. **La Fondation de France financera des investissements matériels et immatériels ainsi qu'une aide ponctuelle au fonctionnement.** Elle encourage les coopérations entre différents acteurs et **porte une attention particulière à la participation des usagers à tous les stades du projet et aux questions liées à l'insertion socio-professionnelle, au maintien dans l'emploi, à la création d'emploi, à la qualité de vie au travail.**

Dates limites de candidatures : **25 janvier inclus** pour la première session et **31 mai inclus** pour la seconde session.

Informations complémentaires :

http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/appel_a_projet_emploi_2016.pdf

➤ Conseil Régional d'Ile-de-France // Chantier-école

Le dispositif chantier école est né du constat que les méthodes d'apprentissage traditionnelles ne répondent pas aux besoins de tous les publics en recherche d'emploi qui souhaitent engager une formation. **Il s'adresse à des personnes en recherche d'emploi qui souhaitent acquérir ou retrouver des gestes professionnels et savoir-faire de base, par le biais d'une approche basée sur la pratique.** Par ce dispositif, la Région soutient une démarche de formation alternative, majoritairement basée sur des mises en situation pratiques dans le cadre d'une réalisation collective « grandeur nature » et complétée par un accompagnement socio-professionnel individualisé. **Son objectif est l'accès de jeunes et adultes en recherche d'emploi, à plus ou moins court terme, à un emploi durable (Contrats d'une durée supérieure ou égale à 6 mois, ou CDI, en alternance ou non) ou à une formation qualifiante.** Sont éligibles au financement régional : i) Les collectivités locales ; ii) Toute structure locale, notamment associative, en particulier si elle est impliquée dans les domaines l'emploi, de l'insertion et du développement économique (notamment les PLIE, Maisons de l'emploi, missions locales).

L'appel à projet est ouvert jusqu'au 31 mai 2016.

Le dossier de demande doit être déposé **exclusivement en ligne**, via la plateforme des aides régionales (PAR) <https://par.iledefrance.fr>.

Informations complémentaires : <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/chantier-ecole>

➤ La Fondation d'entreprise OCIRP // « Les orphelins et leur famille, les professionnels et le grand public »

La Fondation d'entreprise OCIRP soutient des projets de structures à but non lucratif pour : **i) Aider l'orphelin et sa famille** : Groupes de parole et d'art thérapie pour les enfants et les adolescents, soutien à la parentalité

du parent endeuillé, programmes de réinsertion, stages de découverte des métiers, séjours de vacances, accès à la culture et aux loisirs etc. **ii) Former les professionnels de l'enfance et de l'éducation** : Colloques, séminaires, journées d'étude, analyse de pratiques, formation initiale ou continue ; **iii) Sensibiliser le grand public** : Œuvres littéraires, spectacles musicaux, théâtre, documentaires, films, court-métrages etc. **NB** : il est envisageable, pour les structures à but non lucratif, de s'associer à des chercheurs. Au-delà du soutien financier apporté, la Fondation d'entreprise OCIRP **met aussi en lumière les actions menées par ces associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs, et favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques. L'appel à projets est ouvert tout au long de l'année.** Les dossiers sont instruits **deux fois par an** par l'équipe de la Fondation.

Date limite de candidature : **Début avril 2016**

Informations complémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/webf/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets>

➤ Conseil Général de l'Orne // Demande de subvention pour les associations

Afin de simplifier vos démarches de demande de subvention, le Département de l'Orne met à votre disposition les fichiers des dossiers de demande de subvention. Deux types de dossiers vous sont proposés : **i) un dossier simplifié** pour les demandes de subventions **de moins de 23 000 €** ; **ii) un dossier plus complet** pour les demandes de subventions **d'au moins 23 000 €**. Les dossiers de demande de subvention doivent être impérativement retournés, **avant le 15 septembre de l'année précédant le démarrage de l'action pour laquelle la subvention est sollicitée**, à l'adresse suivante : **Conseil général de l'Orne 27, boulevard de Strasbourg BP 528 61017 ALENCON CEDEX** Tél : 02.33.81.60.00

Informations complémentaires : <http://www.orne.fr/demande-subvention-associations>

➤ Fondation de France // Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées

Les dispositifs légaux engagent les pouvoirs publics à garantir aux personnes handicapées leur participation à la vie sociale. Force est néanmoins de constater que les personnes handicapées demeurent encore largement exclues de la vie sociale. Qu'il s'agisse de leur participation aux services de la cité, de leur implication directe aux projets qui les concernent, ou tout simplement de l'expression de leur sexualité, des progrès sont encore nécessaires. Leur intégration dans la société passe donc par des actions en faveur de l'égalité des droits. C'est pour cette raison que la Fondation de France a lancé ce programme d'action consacré à **l'amélioration de la vie sociale des personnes handicapées**. Cet appel à projet vise à : **i) Encourager l'accès de tous à tout ; ii) Développer la participation directe des personnes handicapées aux projets qui les concernent ; iii) Favoriser leur vie affective et sexuelle et leur parentalité.** Il s'adresse à des : • organismes à but non lucratif (associations, centres sociaux, maisons de quartier, etc.), • collectif d'usagers, • établissement publics ou médico-sociaux, • coopératives, • offices HLM, • collectivités locales ou territoriales.

Date limite de candidature : **4 avril et 21 septembre 2016** - personneshandicapees@fdf.org

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/vie-sociale-et-citoyennete-des-personnes-handicapees>

Opportunités de financements continues sur l'année

➤ Région de Bretagne // Soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

Afin de promouvoir une solidarité durable, la Bretagne soutient des projets de solidarité internationale, portés par des acteurs bretons, qui participent à un développement global et durable des populations et des territoires partenaires, en prenant appui sur une réelle participation des acteurs locaux à leur définition et leur mise en œuvre. Les structures ciblées par cet appel sont : **Associations locales, antennes régionales d'associations nationales créées depuis plus d'un an, collectivités locales, établissements de formation, d'enseignement supérieur, de santé.** Modalités d'intervention : **i) le niveau d'accompagnement des projets par la Région est fonction de la situation économique et sociale des pays concernés (hors pays**

européens). Le **taux maximum d'intervention est de 30 % des dépenses éligibles** pour les pays dont l'indice de développement humain (IDH) est faible et **de 15 %** pour les pays dont l'indice de développement humain est moyen ou élevé. **le financement doit être impérativement accordé avant le démarrage du projet** ; il pourra concerner **un programme pluriannuel de développement (jusqu'à 3 ans)**. **Les dépenses éligibles sont :**

- **les dépenses d'investissement matériel (acquis sur place) ou d'équipement réalisées au Sud :** travaux (eau, assainissement), gros matériel, mobilier lourd, équipements... à l'exception de l'achat de terrain et de dépenses immobilières (construction, rénovation) ;
- **les dépenses d'investissement immatériel ou de formation réalisées au Sud :** frais de formation/information pour les apprenants (transport, nourriture, hébergement...), frais liés à la publication de documents pédagogiques, défraiements des formateurs/intervenants, dépenses engagées pour les actions de sensibilisation, dépenses pour la mise en place d'un fonds de microfinance... ;
- **les dépenses liées aux actions d'information sur le projet en Bretagne** (hors acquisition d'équipements – caméra, appareil photo...) ;
- **les dépenses liées à l'accueil en Bretagne de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement** (transport international et national, frais de séjour). Les dossiers peuvent être déposés : • pour le 1^{er} semestre, **au moins 4 mois avant le démarrage du projet**, • pour le 2^{ème} semestre, **au moins 6 mois avant le démarrage du projet**.

Informations complémentaires : http://www.bretagne.bzh/jcms/I_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale

➤ **COALLIA // Appel à projets – Co-développement**

Pour la 7^{ème} année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : • **de l'éducation et de la formation** • **des équipements collectifs (eau, électricité...)** • **de la santé** • **du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence**. Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe)**. La subvention de Coallia pour chaque projet est **limitée à 5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet**.

Informations complémentaires : <http://www.coallia.org/107-le-codeveloppement-prolongement-de-notre-vocation-sociale-et-solidaire.htm>

➤ **Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades**

Cet appel à projets s'adresse **aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année** (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques); • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année** et l'appel court **jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent** Tél : **01 44 21 31 44** – Fax : **01 44 21 31 01** E-mail : Jessica.Rudent@fdf.org.

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

➤ Fondation Crédit Coopératif : Prix de l'initiative en économie sociale 2016

La Fondation Crédit Coopératif soutient les idées nouvelles mises en œuvre par les acteurs de l'économie sociale et solidaire partout en France. Grâce au concours des Prix de l'initiative en économie sociale, elle met en lumière et finance 50 projets ayant une forte utilité sociale sur leur territoire. **Qui est concerné ?** Les initiatives primées concernent des domaines variés : **insertion, handicap, éducation, culture, environnement, santé...** Plus de 1000 organismes ont déjà été distingués. Certains sont aujourd'hui des piliers de l'action solidaire. **Un concours en 2 temps** : Les candidats concourent d'abord **pour un prix régional (jusqu' à 5000€)**, attribué par les membres des Comités de région du Crédit Coopératif, acteurs de l'économie sociale de leur territoire. Les prix régionaux 2016 seront remis lors des Assemblées Générales Régionales du Crédit Coopératif au printemps. **Les initiatives primées concourent ensuite au niveau national (pour un prix supplémentaire allant de 2000 à 10000€)**. Les lauréats nationaux seront distingués à l'occasion de la 36ème Rencontre Nationale du Crédit Coopératif à l'automne. Les modalités de participation, le formulaire de candidature, le règlement et le palmarès éditions précédentes sont disponibles ici : www.credit-cooperatif/fondation/ rubrique « Actualités de la Fondation ».

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **12 février 2016 à 10h00**

➤ Conseil Régional d'Ile-de-France // Bourses des formations sanitaires et sociales

Du 6 janvier au 7 mars 2016, les élèves et étudiants des formations en travail social, paramédicales et maïeutiques peuvent effectuer leur demande de bourse sur iledefrance.fr. Futurs élèves du sanitaire et du social, à vos dossiers ! Il suffit de remplir le dossier en ligne dans la rubrique « [Faire une demande de bourse/Suivre mon dossier](#) », après vous être [connecté à votre compte](#) ou avoir créé un profil en quelques clics.

Attention, conservez bien les identifiant et mot de passe : ils seront nécessaires à chaque connexion.

Une fois votre dossier complété et définitivement enregistré, il reste à le transmettre à l'école concernée qui le validera et le fera passer aux services de la Région. Après instruction des dossiers de demande de bourse par la Région Île-de-France, la présidente du conseil régional fixe la liste des élèves et étudiant(e)s bénéficiaires. Sur cette liste est mentionné pour chacun des bénéficiaires l'échelon qui lui a été attribué. **La bourse est ensuite versée en 10, 11 ou 12 mensualités selon les dates de réception du dossier.**

Les formations initiales ouvrant droit à une demande de bourse sont disponibles sur : http://www.iledefrance.fr/fil-actus-region/bourses-formations-sanitaires-sociales-c-est-parti?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=la_lettre_d039infos

➤ CFSI // Prix Alimenterre 2016 !

Les participants à la 3^{ème} édition du Prix ALIMENTERRE devront réaliser un film court (entre 2 et 5 min maximum) en français sur le thème suivant : "**climat, agriculture et alimentation**". La participation est ouverte **aux candidatures individuelles ou collectives de jeunes, habitant en France, entre 14 et 25 ans**, selon deux catégories : **lycéens et étudiants**. Si un groupe peut correspondre à une classe entière, rien n'interdit aux adultes encadrants (enseignants, documentalistes, surveillants ou autres adultes) de former un groupe composite au sein de l'établissement, fait d'élèves issus de niveaux et de disciplines différentes, sur la seule base du volontariat. Toutefois, le groupe devra être homogène en termes de catégorie (lycéen ou étudiant). **Un groupe candidat (plus de 2 jeunes) devra désigner un représentant.** La participation au prix est libre et gratuite. [Pour plus de détails sur "qui peut participer ?", se reporter au règlement.](#) Les participants devront présenter un film **d'une durée comprise entre 2 et 5 minutes (hors générique)**, accompagné **d'un titre explicite** (100 caractères maximum), résumant son contenu et en lien avec le thème du concours. Le film pourra être indifféremment **un reportage** (lors d'un stage à l'étranger par exemple), **un documentaire, une fiction, un film d'animation**, etc. (liste non exhaustive) et sera créé avec le matériel disponible (caméscope numérique, appareil photo numérique, téléphone portable, ordinateur, etc.). Trois catégories de prix seront

remis : **i) Prix du meilleur film dans la catégorie « Lycéen » ; ii) Prix du meilleur film dans la catégorie « Etudiant » ; iii) « Coup de cœur du jury ».**

La date limite de remise des films est fixée au **20 mars 2016 (avant minuit).**

Informations complémentaires : <http://www.cfsi.asso.fr/thematique/participez-prix-alimenterre-2016>

➤ O.I.F // Programme En Scène !

Ce programme vise deux objectifs principaux : **i) encourager la consolidation des réseaux de professionnels régionaux et l'interaction de différents acteurs autour d'un projet commun inscrit dans une dynamique territoriale des structures des Pays francophones du Sud et les Peco, ii) valoriser la complémentarité des compétences entre les structures des pays francophones du Nord et du Sud. Une attention particulière est portée aux projets mettant en évidence les niveaux élevés de participation et d'implication des parties prenantes.** Peuvent présenter une requête : • **Les associations, entreprises culturelles, compagnies ou groupes artistiques** disposant d'un statut juridique, privé ou public, qui organisent et participent à des tournées de spectacles. Ces spectacles et expositions doivent être produits dans un pays du Sud ou de l'Europe centrale et orientale membre de la Francophonie, ou intégrer des artistes de ces mêmes pays. • **Les organisateurs d'expositions et festivals du monde entier**, disposant d'un statut juridique, qui programment ces spectacles. La requête ne peut concerner **que la seule prise en charge des frais de transport international des artistes** originaires d'un pays du Sud ou de l'Europe centrale et orientale, et y résidant. **Le montant maximal de l'aide par requête est de 12 000 euros.** Le dossier, en français, **doit être déposé en ligne** sur la plateforme dédiée à cet effet sur le site internet de l'OIF. Un exemplaire doit être transmis **par voie postale** afin de valider l'inscription en ligne, **avant fin février.**

Date limite de candidature : **30 mars 2016**

Informations complémentaires : <http://artsetcreations.francophonie.org/>

➤ Fondation Seligmann // Concours " Vivre ensemble contre le racisme "

Dans le cadre de **son concours « Vivre ensemble contre le racisme »**, la Fondation Seligmann décerne, à la fin de chaque année scolaire, plusieurs prix d'un montant de 1 000 € récompensant la réalisation par des classes de collégiens, lycéens ou apprentis, seules ou avec les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves, de projets traduisant leur désir du « Vivre ensemble », leur refus du racisme et du communautarisme. Ce concours est exclusivement réservé aux établissements **de Paris, de l'Essonne et de la Seine-Saint-Denis**, et les lauréats sont désignés par un jury, choisi par le Conseil d'administration de la Fondation, qui se réunira **en mai 2016** pour délibérer.

Les candidatures sont à adresser **avant le 15 avril 2016** par courrier postal ou électronique à :

Fondation seligmann, BP 50 019, 75721 Paris cedex 15

fondation-seligmann@fondation-seligmann.org

Informations complémentaires : fondation-seligmann@fondation-seligmann.org

➤ Trophées Solidaires

L'objectif des Trophées Solidaires est **de favoriser l'engagement des étudiants dans des projets solidaires et permettre une valorisation de ceux ci dans leur parcours personnel et professionnel.** Pour atteindre cet objectif, le site internet des Trophées Solidaires et ses partenaires proposent aux étudiants et à leurs établissements un espace de services et de mise en contact, lieu unique facilitant la découverte des acteurs de la solidarité et permettant les échanges et le partage des expériences et des savoirs faire ! Les Trophées solidaires et ses partenaires organisent **un concours biannuel** pour récompenser et valoriser les meilleurs projets. Trois types de structures participent et soutiennent les Trophées. **i) Les établissements du "réseau des écoles solidaires"** constitués d'établissements reconnaissant le sérieux et les acquis des projets solidaires, humanitaires ou de développement durable menés par les étudiants. **ii) Les acteurs de la solidarité** offrant des services ou des prix au concours des Trophées solidaires. **iii) Les Associations et**

ONG qui proposent aux étudiants des projets auxquels ils peuvent s'associer ou avec lesquels des rencontres et des formations enrichissantes sont proposés. Le concours des Trophées Solidaires est une compétition amicale ouverte à tous les étudiants français et francophones de l'enseignement supérieur (post bac). Les équipes d'étudiants peuvent concourir dans une des deux catégories suivantes : ▣ Projets de proximité (5 000 €). ▣ Projets à l'international (5 000 €) ▣ Un prix spécial de **1000 € sera attribué par le public**. Dans chacune des deux catégories, plusieurs projets seront primés et récompensés par nos partenaires pour leur exemplarité :

- **Prix pour l'enfance – UNICEF** ;
- **Prix de la communication - Fondation Gloriamundi** ;
- **Prix de la collecte de fonds - Association française des Fundraisers** ;
- **Prix de l'entrepreneuriat social - Groupe SOS**.

Le délai des inscriptions est fixé à **la mi-avril 2016**

Informations complémentaires : <http://www.trophees-solidaires.fr/presentation>

➤ **OIF // Edition Limitée : Appui au développement de carrière des créateurs Mode-Arts du textile et accessoires**

L'O.I.F lance l'appel à candidatures pour le programme "Édition limitée", qui vise à soutenir l'accès à la formation des créateurs dans le secteur de la mode et des arts du textile. Il s'agit de **faciliter l'accès à la formation des créateurs et de promouvoir la recherche, la création artistique, les savoir-faire traditionnels et l'innovation dans le secteur de la mode et des arts du textile. Une attention particulière est portée aux projets ayant des effets multiplicateurs et structurants, et qui participent au développement des carrières des créateurs dans leur région ou en dehors de celle-ci.** Cet appel s'adresse **aux créateurs de mode, stylistes âgés de 20-35 ans, résidant et travaillant dans les pays francophones du Sud, de l'Europe Centrale et Orientale, membres de la Francophonie.** La requête ne peut concerner que : i) la participation à une résidence, un atelier de renforcement des métiers auprès d'un maître d'art francophone, ii) une formation en développement de projets. **L'aide accordée concerne la prise en charge des frais de transport international, d'hébergement, de séjour.** Par ailleurs, l'OIF appuie la présentation de collection de l'artiste dans le cadre d'une manifestation ainsi qu'une publication présentant ses travaux.

Date limite de candidatures : **15 avril 2016**

Informations complémentaires : <http://artsetcreations.francophonie.org/>

➤ **OIF // Fonds d'aide à la circulation des artistes**

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soutient **la circulation des artistes professionnels et de leurs spectacles (musique, théâtre et danse) à l'occasion de tournées et de festivals internationaux.** Une action indispensable pour que les artistes contemporains des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale, membres de la Francophonie, franchissent les frontières, accèdent aux réseaux internationaux de programmation et développent leur professionnalisme. Une attention particulière est portée **aux projets ayant des effets multiplicateurs et structurants, et qui participent au développement des carrières des artistes dans leur région ou en dehors de celle-ci. Deux appels à projets accompagnés des formulaires et des modalités d'inscription sont lancés chaque année par l'Organisation internationale de la Francophonie au printemps et à l'automne.** Limite de dépôt des dossiers : **au plus tard 4 mois avant le début de la tournée ou du festival.** Les documents et les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature peuvent être demandés auprès de l'O.I.F ou téléchargés sur le site : http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section_2

➤ **Culture Aventure // Bourse AVI International**

Cette Bourse récompense chaque année **3 projets de solidarité internationale** et offre leur **assurance voyage à leurs participants.** Pour être éligible, votre projet doit comporter une dimension de "solidarité internationale". Il implique **un échange entre ses participants et des populations de culture ou de pays différents.** **Cet échange peut être matériel, culturel, scientifique, pédagogique, social, etc.** Le porteur de projet doit être majeur et résider en France, en Belgique ou en Suisse au moment de la soumission du

projet, au moment de la soirée de remise des prix et à son retour de voyage. Il doit jouer un rôle significatif dans le projet défendu et effectuer dans son cadre, **un voyage de 2 à 12 mois**.

Date limite de dépôt des dossiers : **2 mai 2016**.

Informations complémentaires : www.avi-international.com ou www.culture-aventure.fr, rubrique "Bourse"

Dernière minute

➤ Fondation de France & CFSI // Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

L'objectif général de cet appel à projets est de promouvoir des initiatives locales de renforcement de l'accès à l'alimentation par une agriculture familiale africaine viable et durable, d'en partager les acquis à des échelles plus vastes et de contribuer à la documentation de la soutenabilité de ce modèle agricole. De manière spécifique il s'agit de **i) Promouvoir l'agriculture familiale au sein de la société ; ii) Permettre aux agriculteurs locaux de reconquérir les marchés urbains ; iii) Développer des pratiques d'agriculture durable et responsable**. Cet appel à manifestations s'adresse à des : • organisations paysannes (OP) d'Afrique de l'Ouest, • ONG locales et européennes (en partenariat avec des acteurs locaux), • organismes de recherche et de formation.

Important : l'appel à projets est réservé à des projets reposant sur un partenariat formalisé entre des organisations ouest-africaines et européennes. L'organisation qui porte le projet peut être ouest-africaine ou européenne.

La date limite de dépôt des dossiers succincts (phase 1 de l'instruction) : **11 janvier 2016** auprès du Programme Solidarités Internationales : solidairitesinternationales@fdf.org

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/promotion-de-lagriculture-familiale-en-afrique-de-louest>

➤ Fondation Groupe Adecco // "Quand l'emploi se met au vert."

Ouvert jusqu'au **14 janvier 2016**, cet appel à projets récompensera les dossiers **favorisant l'égalité des chances face à l'emploi tout en impactant positivement l'environnement**. Exemples d'actions possibles : **i) découverte des métiers et/ou des secteurs d'activité en lien avec l'écologie et l'environnement, ii) préparation et accompagnement à l'insertion professionnelle (choix d'orientation, de formation,...) vers ces métiers, iii) accompagnement vers l'emploi dans les filières vertes des publics en difficulté (situation de handicap, chômeurs, sortants de prison,...), iv) développement de ressourcerie, d'activités de recyclages employant des publics en difficultés**. **D'une dotation de 50 000 € (dans la limite de 10 000 € par structure)**, les cibles prioritaires sont **les associations ou dispositifs agissant en faveur de l'environnement et l'insertion professionnelle, des publics fragiles, scolaires, étudiants**. Seules les structures **éligibles au mécénat financier** peuvent candidater et la parité des publics bénéficiaires doit être respectée. La Fondation sera particulièrement sensible au fait qu'un ou plusieurs collaborateurs du Groupe soient impliqués auprès de l'association candidate, ou puissent l'être par la suite dans le cadre des actions qui pourraient être soutenues. **Ceci ne revêtant pas de caractère éliminatoire pour autant**.

Informations complémentaires : <http://www.groupe-adecco.fr/fondation/appels-a-projets-2015/>

➤ Conseil Régional d'Ile-de-France // Olympiades des Métiers

Les Olympiades des Métiers – WorldSkills Competition – sont un formidable support de valorisation des métiers, des formations professionnelles et de l'excellence dont font preuve les jeunes. Les 44èmes Olympiades des métiers 2015-2017 se dérouleront en 3 temps : **i) Les sélections régionales** organisées par la région Ile-de-France **entre février et avril 2016** permettront de constituer l'équipe francilienne des métiers. Cette équipe constituée de 36 jeunes médaillés d'or défendra les couleurs de la région Ile-de-France lors de la finale nationale. **ii) Les finales nationales** organisées à **Bordeaux en mars 2017** auxquelles permettront de constituer l'équipe de France des métiers. **iii) La compétition mondiale des Métiers**, aura lieu en **octobre 2017 à Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis)**. Pour y participer, un seul critère est requis : **être âgé de moins de 23 ans**. La compétition s'adresse donc aux **lycéens**, aux **apprentis**, aux **demandeurs d'emploi** et

aux **salariés**, sans condition de diplôme. Près de 50 métiers sont ouverts à la compétition. Vous trouverez la liste complète des métiers sur le site internet de [WordSkills France](http://www.wordskillsfrance.com).

Les inscriptions pour les sélections régionales sont ouvertes **jusqu'au 15 janvier 2016**, et se font directement sur la plateforme suivante : <http://w40g.cofom.org/inscription.html>

Informations complémentaires : <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/olympiades-metiers>

➤ **Institut de France // Prix SUEZ initiatives - édition 2015 – 2016**

Le Prix SUEZ initiatives - Institut de France récompense des projets et des innovations qui contribuent à développer les services de l'eau, de l'assainissement ou la gestion des déchets dans les pays en développement. Ces projets et innovations doivent avoir prouvé leur utilité, leur faisabilité et leur durabilité. L'objet d'un tel Prix est de faire connaître les projets et les innovations récompensées afin qu'ils puissent servir au plus grand nombre et être appliqués par ceux qui le souhaitent dans d'autres contextes. Le montant des prix : **i) Prix Accès aux Services Essentiels : 50 000 €** pour un organisme à but non lucratif pour récompenser une innovation; **ii) Prix Entrepreneuriat Social : 50 000 €** pour un entrepreneur social pour une initiative dans le domaine de l'accès à l'eau, de l'assainissement ou de la gestion des déchets. Pour sélectionner les lauréats, le Jury sera très attentif : **a) Caractère reproductible du projet, b) aux résultats obtenus par le projet, c) à la faisabilité technique et financière du projet, d) aux facteurs permettant d'assurer la pérennité des résultats obtenus, implication des parties prenantes dans le projet.**

Date limite de candidature : **15 janvier 2016**. Les dossiers de candidature (fiche de synthèse, dossier et annexes) doivent être envoyés par mail : prix.initiatives@suez-env.com

Informations complémentaires : <http://www.prix-initiatives.com/>

➤ **Fondation de France // Allez les filles !**

La Fondation de France soutiendra des projets ayant pour objectif de **favoriser la pratique sportive régulière des jeunes femmes de 12 à 25 ans qui en sont les plus éloignées**. Les quartiers populaires sont les territoires prioritaires d'Allez les filles ! Les projets issus des zones rurales isolées peuvent aussi candidater. Peut candidater **tout organisme à but non lucratif** (association, centre social, club sportif, établissement scolaire, club de prévention, centre éducatif, collectivité locale...), possédant une expérience avérée dans l'accompagnement des jeunes femmes, et justifiant d'une bonne connaissance du contexte et d'un bon ancrage dans son territoire. Le projet devra démontrer l'existence d'une double compétence sociale et sportive, qui pourra être détenue par le porteur de projet ou développée à travers un partenariat. La Fondation de France présélectionnera les projets au regard des critères suivants : **i) le dossier doit être complet et correctement rempli ; ii) les jeunes femmes doivent nécessairement avoir été pré-identifiées et être dans la tranche d'âge 12-25 ans. Les projets pour lesquels les jeunes filles sont associées dès la phase de conception seront favorisés; iii) elles doivent être issues de territoires où elles ont peu accès à une pratique sportive adaptée à leurs besoins, des quartiers populaires en priorité, ou des zones rurales isolées ; iv) la pratique sportive doit être hebdomadaire; v) le projet doit avoir une double dimension sociale et sportive. Les projets présélectionnés feront l'objet d'une instruction sur la base des critères suivants : • l'opportunité de la demande par rapport aux constats et aux besoins repérés : pertinence du diagnostic, adéquation de la réponse, expérience et ancrage territorial du porteur de projet; • la mobilisation des interlocuteurs de proximité (famille, entourage scolaire ou professionnel...); • la mobilisation et la qualité des partenariats techniques tels que l'articulation club sportif/centre social par exemple, et financiers, notamment pour la recherche de co-financement ; • l'implication des jeunes femmes dans la mise en œuvre et le suivi des activités ; • le potentiel de développement dans la durée et/ ou de reproductibilité. La Fondation de France **privilégiera les projets pluriannuels. La recherche de co-financements est obligatoire pour la première année du projet.** La Fondation conditionnera son financement des années suivantes à l'acquisition avérée des co-financements sollicités. Le projet peut inclure, outre la pratique sportive, des actions de formation, de capitalisation et de mise en réseau des acteurs sur cette thématique.**

Date limite de candidature : **20 janvier 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/allez-les-filles>

➤ **Fondation de France // Emploi : des réponses innovantes et solidaires dans les territoires**

Cet appel à projet vise à faire émerger ces réponses territorialisées, innovantes et solidaires. Ses objectifs : i) Lever les freins matériels à l'accès à l'emploi (accès aux moyens de transports, prise en charge d'enfants, logement près du lieu de travail...). ii) Elaborer des réponses qui permettent de préparer à l'emploi de demain - en particulier pour les personnes vulnérables. iii) Soutenir l'innovation sociale pour inventer des modes de consommations plus respectueux du travail et de l'environnement : développement des circuits courts, mutualisation d'emplois saisonniers... Cet appel à projets s'adresse à des : • Organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée (associations et, éventuellement, coopératives dont l'activité relève de l'intérêt général). • Regroupements de structures permettant de construire une offre de services territorialisée. **NB** : Dans tous les cas, l'aide de la Fondation de France sera affectée à une structure juridiquement non lucrative.

La Fondation encourage les coopérations entre différents acteurs et porte une attention particulière à la participation des usagers à tous les stades du projet.

Date limite de candidature : **au 25 janvier 2016.**

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/emploi-ess>

➤ **Expertise France // Appui à la gouvernance environnementale à Gabès – Tunisie**

Dans le cadre d'un projet d'appui à la gouvernance environnementale locale de l'activité industrielle à Gabès (PGE-Gabès), financé par l'Union européenne à hauteur de 5 millions d'euros, Expertise France lance un appel à propositions restreint pour **soutenir des actions locales en faveur du développement durable et de l'amélioration de la situation environnementale dans la région de Gabès, Tunisie.** Cet appel vise à **soutenir l'implication active de la société civile dans la promotion de la gouvernance environnementale locale dans le gouvernorat de Gabès grâce à la mise en œuvre d'actions conformes aux principes du développement durable. Le budget total est de 2 833 000 euros.** Les organisations éligibles à cet appel sont des ONG, des associations locales ou nationales, des organisations professionnelles, des autorités locales élues, des centres de recherche, des universités ou des établissements publics et privés. Le partenariat avec des ONG internationales est permis. Les partenariats entre associations et les partenariats inter-acteurs seront vivement encouragés. Les activités soutenues seront celles relatives au : i) Soutien aux actions de développement économique local s'inscrivant dans un processus de développement durable (**lot 1**) ; ii) Promotion d'actions axées sur les thèmes de l'environnement (pollution d'origine industrielle – **lot 2**) ; iii) Soutien à l'expérimentation et à la promotion de véritables partenariats inter-acteurs innovants qui favorisent les synergies optimales et la prise en compte de l'expérience et des capacités des différents acteurs (transferts de compétences et renforcement des capacités des acteurs locaux – **Lot 2**).

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est **fixée au jeudi 28 janvier 2016 à 17 heures (heure locale Tunis)**. Dans un premier temps, seule la note succincte de présentation doit être soumise pour l'évaluation.

Informations complémentaires : <http://www.expertisefrance.fr/Collaborer-avec-nous/Appel-a-propositions-PGE-Gabes>

➤ **Fondation CMA CGM : favoriser le développement personnel des enfants en situation de handicap**

La Fondation CMA CGM pour l'Enfance lance son quatrième appel à projets, ayant pour but de soutenir des projets en France (exclusivement la région PACA), et au Liban répondant à la thématique : « Favoriser le développement personnel des enfants en situation de handicap ». Les projets soumis à la Fondation auront pour but de **viser à l'amélioration des conditions de vie, au bien-être et à l'épanouissement des enfants en situation de handicap, en prenant en compte leurs altérations physiques, sensorielles ou psychiques.** Ils s'attacheront à promouvoir : i) L'accès à l'éducation et aux différents apprentissages,

notamment l'accès à l'autonomie ; **ii)** L'accès à des activités culturelles, sportives ou de loisirs adaptées ; **iii)** L'accès à la santé et aux soins spécifiques ; **iv)** L'amélioration du cadre de vie dans les lieux d'accueil collectif. Le montant des subventions accordées se situe **entre 5 000 et 30 000 euros**. Le cahier des charges et le dossier de candidature sont disponibles sur le [site internet de la Fondation](#) ; le dépôt des dossiers se fait exclusivement **par le biais de la plateforme en ligne, jusqu'au 29 janvier 2016**.

➤ **Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) // Diversité et participation**

Le présent appel à projet vise à **favoriser l'intégration des populations des quartiers défavorisés, sensibiliser les sociétés aux mécanismes de l'exclusion. Permettre la participation active des jeunes issus de tous horizons** car l'OFAJ est convaincu **de l'impact positif de la mobilité internationale et européenne sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ayant moins d'opportunités**. Si l'objectif premier est donc d'atteindre toujours davantage ces derniers, il est tout aussi important pour l'OFAJ de sensibiliser et de mobiliser les acteurs de jeunesse ou les multiplicateurs/trices intéressé(e)s ou engagé(e)s dans le domaine « Diversité et Participation » (multiplicateurs/trices du travail social, enseignant(e)s représentant(e)s du monde politique, des médias, de l'administration ou de la recherche) afin de soutenir l'intégration de ces publics au sein de la société via des projets d'échanges. Les porteurs de projets pourront **être des institutions, des associations et fédérations actives dans le travail de jeunesse, la culture, le sport, l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle** ou encore des **comités de jumelages, des collectivités locales et territoriales, des universités, des missions locales**, etc. le montant maximum d'un financement ne peut excéder **10 000 euros par projet**. Le projet devra se **dérouler entre le 1er mars et le 15 décembre 2016**. Date limite de candidature : **fixée au 31 janvier 2016**.

Informations supplémentaires : <https://www.ofaj.org/appel-projets-de-lofaj-diversite-et-participation>.

Virginia Mangematin : 00 33 (1) 40 45 93 46 ; gainville@ofaj.org